

### CONVOCACTION

Date : 19 mars 2024

Affichée le : 19 mars 2024

L'an deux mille vingt quatre, le deux avril à 18h30, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN, Maire Creil.

Nombre de conseillers :

En exercice : 39

Présents : 22

Votants : 33

Pouvoirs : 11

Absent : 6

**Étaient présents :** M. Jean-Claude VILLEMMAIN - Mme Sophie LEHNER - M. Karim BOUKHACHBA - M. Thierry BROCHOT - Mme Döndü ALKAYA - M. Abdoulaye DEME - Mme Loubina FAZAL - M. Adnane AKABLI - Mme Yesim SAVAS - M. Cédric LEMAIRE - Mme Fabienne LAMBRE - Mme Catherine MEUNIER - M. Fabrice MARTIN - M. Ahmet BULUT - Mme Mariline DUHIN - M. Emmanuel PERRIN - Mme Halimatou SAKHO - M. Ammar KHOULA - M. Babacar N'DIAYE - Mme Anne-Gaëlle PEREZ - M. Amadou KA - Mme Sylvie DUCHATELLE.

### LISTE DES DELIBERATIONS

AFFICHEE ET PUBLIEE SUR LE SITE  
DE LA VILLE LE :

04 AVR. 2024

DELIBERATION PUBLIEE SUR LE  
SITE INTERNET DE LA VILLE LE :

00 AVR. 2024

#### Absents représentés

Mme MOUSSATEN  
Mme TALL  
Mme HAMADOUC  
Mme SOW  
M. AÏT MESSAOUD  
Mme ELONGUERT  
M. EL OUASTI  
Mme SENET  
M. EL MOUSSAOUI  
M. BOULHAMANE  
M. FACCHINI

Pouvoir à M. LEMAIRE  
Pouvoir à M. VILLEMMAIN  
Pouvoir à M. AKABLI  
Pouvoir à Mme SAKHO  
Pouvoir à M. DEME  
Pouvoir à M. PERRIN  
Pouvoir à Mme LEHNER  
Pouvoir à M. BOUKHACHBA  
Pouvoir à M. BULUT  
Pouvoir à M. KA  
Pouvoir à Mme DUCHATELLE

#### Absents non représentés

M. ZAHRAOUI, Mme JACQUEMART, Mme M'BAYE, Mme MEHADJI, M. NACHITE, M. LUCAS.

**Secrétaire de séance :** Halimatou SAKHO

## 34 Associations sportives creilloises - subventions 2024

### ■ Rapport de présentation :

#### Abdoulaye DEME, Adjoint

#### -Subventions de fonctionnement

Le tissu associatif local joue un rôle essentiel dans la vie de la commune. Tout au long de l'année, la municipalité apporte un soutien administratif et technique aux associations par :

- Le prêt de matériel,
- La mise à disposition de locaux,
- L'invitation aux manifestations de la ville,
- Des actions de formation.

La ville de Creil souhaite apporter une aide financière directe à certaines associations selon l'intérêt général et local de leurs actions.

Dans le cadre de cette campagne de subvention, 24 associations seront subventionnées, représentant un montant total de 178 500 €.

- Le montant des subventions en fonctionnement s'élève à 163 250 €.

- Le montant des subventions sur projet s'élève à 15 250 €.

Veillez trouver la répartition des montants alloués aux associations d

Envoyé en préfecture le 08/04/2024.

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 08/04/2024



ID : 060-216001743-20240408-34\_DEL\_CM020424-DE

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS 2023	SUBVENTIONS 2024
ENTENTE ATHLETIQUE CREIL	7366 €	
ETOILE NAUTIQUE DE L'OISE	5 215 €	6 280 €
CREIL BADMINTON	2 240 €	2 390 €
CREIL BASKET	4 050 €	5 010 €
CLUB PUGILISTIQUE CREILLOIS	1 968 €	2 520 €
CREIL FUTSAL	2 590 €	3 310 €
CERCLE D'ESCRIME DE CREIL	2 034 €	2 000 €
FOOTBALL CLUB CREILLOIS	38 786 €	46 240 €
AVENIR DE CREIL	17 000 €	17 000 €
ECLA HANDBALL	6 568 €	6 750 €
HANDISPORT CREIL-	3 975 €	4 870 €
SOAMA JEET KUNE DO KALI	1 000 €	1 000 €
DOJO CREILLOIS	5 000 €	5 000 €
KARATE SHOTOKAN CLUB CREIL	1 362 €	1 500 €
AMICALE CREILLOISE NATATION	10 247 €	10 680 €
SUBAQUATIQUE CREILLOIS	960 €	1 170 €
CREILLOISE ROLLER IN LINE	1 000 €	1 000 €
ANGAD TAEKWONDO ACADEMIE	3 000 €	3 130 €
CLUB AMICAL DE TENNIS	19 170 €	18 890 €
A.S.TIR DE CREIL	13 357 €	14 000 €
ASTRE CREILLOIS	1 236 €	1 500 €
DYNA GYM	750 €	750 €
ESPORT	0 €	1 000 €
<b>TOTAL DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>148 874 €</b>	<b>163 250 €</b>

Il vous est demandé d'octroyer les subventions de fonctionnement aux associations suivantes :  
Le Conseil Municipal sera amené à statuer en cours d'année pour soutenir d'autres demandes

### II-Subventions sur projet

Pour accompagner les associations dans leurs projets, des subventions de fonctionnement sont attribuées. Ainsi, afin d'encourager la mise en place de projets spécifiques au bénéfice des creillois, des subventions sur projet peuvent également être versées. Au titre de l'année 2024, 11 associations sollicitent une participation financière de la ville de Creil :

Veillez trouver la répartition des montants alloués aux associations dans le tableau ci-dessous :

ASSOCIATIONS	PRESENTATION DU PROJET	MONTANTS DES SUBVENTIONS
<b>Association de l'école de bowling</b>	Aide au déplacement en compétition	500 €
<b>ETOILE NAUTIQUE DE L'OISE</b>	➤ Aide à l'achat de matériel Handisport et para aviron	500 €
	➤ Promotion de la pratique du handisport	500 €
	➤ Promotion de l'aviron (communication)	500 €
<b>CREIL BADMINTON</b>	Compétition Nationale vétéran	600 €
<b>CLUB PUGILISTIQUE CREILLOIS</b>	Organisation d'un Gala de Boxe	3 000 €
<b>Creil Futsal</b>	Aide à l'achat de tenues	700 €
<b>FOOTBALL CLUB CREILLOIS</b>	Aide à l'achat de tenues	1 000 €
<b>AMICALE CREILLOISE NATATION</b>	Coupe de France d'eau libre	900 €
<b>ANGAD TAEKWONDO</b>	➤ Journée de découverte des enfants de	550 €

ACADEMIE	Creil	1 000 €
	➤ Déplacement international d'athlètes de haut niveau	
CLUB AMICAL DE TENNIS	➤ Tournoi CNGT Hommes ➤ Tournoi CNGT Femmes	
A.S.TIR DE CREIL	Projet Olympique Céline Goberville	3 000 €
ASTRE CREILLOIS	➤ Bike and Run ➤ Aquathlon ➤ Triathlon de la Vallée de l'Oise	500 € 500 € 500 €
	<b>Montant total des projets 2024</b>	<b>15 250 €</b>

Aussi, il vous est demandé d'autoriser le versement de ces subventions.

Le Conseil Municipal sera amené à statuer en cours d'année pour soutenir d'autres demandes.

**Les membres suivants du conseil municipal ne prennent pas part au vote : M. Thierry BROCHOT, M. Cédric LEMAIRE, M. Mohammed EL OUASTI, Mme Fabienne LAMBRE.**

■ **Le conseil municipal :**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1111-6, L.2131-11 et L2121-29,

Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,

Vu l'avis de la commission « Finances et synthèse » en date du 11 mars 2024,

Vu les conventions d'objectifs,

Considérant le besoin de trésorerie des associations,

Entendu le rapport de présentation,

■ **Vote**

Votants : 28	Pour : 28	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 5
--------------	-----------	------------	----------------	-------------------------------

■ **Décide à l'unanimité :**

**Article 1<sup>er</sup>** : d'approuver, au titre de l'année 2024, l'attribution de subventions de fonctionnement et de projets comme présentées ci-dessus.

**Article 2** : d'imputer les dépenses correspondantes aux comptes prévus à cet effet dans le budget de la Ville.

CREIL, le 08 AVR. 2024  
Pour extrait certifié conforme,

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

Maire de Creil  
Président de l'ACSO



Madame Halimatou SAKHO

La secrétaire de séance

Publication électronique sur le site internet de la Ville le

08 AVR. 2024

81/93

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier – 80000 Amiens dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télérecours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)